

FICHE ACTION 5



FAVORISER LES SYNERGIES ET COOPÉRATIONS ENTRE TERRITOIRES

CADRE RÈGLEMENTAIRE

Contributions de la stratégie en réponse aux objectifs prioritaires du DLAL inscrits à l'article 63 du règlement du FEAMP :

- a) Apporter une valeur ajoutée, créer des emplois, attirer les jeunes et encourager l'innovation à tous les stades de la chaîne d'approvisionnement des produits de la pêche et de l'aquaculture.
- b) Favoriser la diversification à l'intérieur ou hors des activités de pêche commerciale, l'apprentissage tout au long de la vie et la création d'emplois dans les zones tributaires de la pêche et de l'aquaculture.
- c) Renforcer et exploiter les atouts environnementaux des zones tributaires de la pêche et de l'aquaculture, y compris grâce à des actions d'atténuation du changement climatique.
- d) Promouvoir le bien-être social et le patrimoine culturel dans les zones tributaires de la pêche et de l'aquaculture, notamment la pêche, l'aquaculture et le patrimoine culturel maritime.
- e) Renforcer le rôle des communautés de pêche dans le développement local et la gouvernance des ressources locales de pêche et des activités maritimes.

Contributions de la stratégie en réponse aux objectifs prioritaires du DLAL inscrits au chapitre 5 du PO :

- 1.1 Augmenter la valeur ajoutée des produits de la pêche et de l'aquaculture en améliorant leur valorisation sur les territoires.
- 1.2 Contribuer à la diversification des sources de revenus des pêcheurs et des aquaculteurs par le développement d'activités complémentaires.
- 1.3 Promouvoir l'inclusion sociale dans les filières pêche et aquaculture.
- 1.4 Améliorer l'image des filières pêche et aquaculture et l'attractivité des métiers.
- 2.1 Améliorer l'environnement des activités de pêche et d'aquaculture.
- 2.2 Développer des complémentarités entre les activités des filières pêche et aquaculture

mais également avec les autres activités du territoire localisées sur le littoral ou dans l'arrière-pays.

2.3 Renforcer la concertation et l'insertion harmonieuse des activités de pêche et d'aquaculture dans la bande littorale, en particulier pour l'aquaculture par le recours à des outils et à des méthodes de planification spatiale pour permettre l'accès aux sites propices.

2.4 Favoriser les synergies et coopérations entre territoires plaçant la pêche et l'aquaculture au cœur de leur développement.

Fiche-action transversale inter-territoriale, les actions qui seront engagées dans cette fiche peuvent potentiellement contribuer chacune à l'un ou l'autre des différents objectifs inscrits à l'article 63 du règlement FEAMP et / ou au chapitre 5 du PO.

**Mesures corrélées et plus-value d'une prise en charge dans le cadre du DLAL :
26 : Innovation.**

+ **value DLAL** : démarche complémentaire pour le développement d'actions innovantes sur le territoire trouvant leur origine dans des échanges et coopérations entre territoires et n'impliquant pas nécessairement un organisme scientifique ou technique.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET EXEMPLES D'ACTIONS

5.1 Promouvoir, encourager et accompagner les projets de coopération pour valoriser la filière pêche locale et les échanges d'expériences pouvant servir l'innovation et la stratégie du groupe

A titre d'exemples : poursuite des échanges initiés avec d'autres groupes et leurs territoires au titre de l'Axe 4 du FEP pour la valorisation des produits par la transformation et les circuits courts, le travail et le rôle des femmes dans la filière, l'utilisation de bio-carburant par les navires de pêches, la valorisation de la filière et de ses métiers, la valorisation du matériel de pêche usagé et la mise en place de filières de retraitement / revalorisation de ce matériel, les possibilités de valorisation de ressources locales (algues, oursin, crabe nageur ou « gnagnon », ...), la création / transmission d'entreprises de pêche, la restauration collective, ...

PARTENAIRES POTENTIELS

Groupes DLAL varois, Corse, Bassin d'Arcachon - Val de L'Eyre, Pays de Marennes-Oléron, Pays de Cornouaille, Groupe Péniche (Portugal), Groupe Österbotten (Finlande), groupe en cours de constitution en Guipuzcoa (Pays basque espagnol), organisations de pêcheurs en Côte d'Ivoire et au Sénégal, etc., avec lesquels des contacts ont déjà été pris pour de futurs projets de coopération.

Concessionnaires des ports de pêche, organisations professionnelles, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDED), centres d'études et de recherches, bureaux d'études, DRAAF Aquitaine, collectivités territoriales, entreprises privées, Lycée maritime de Ciboure et autres établissements scolaires, Association des femmes de marins Uhaina, réseaux national et européen FARNET des groupes de DLAL du FEAMP, ...

PLAN DE DÉVELOPPEMENT FICHE-ACTION 5

EFFETS ATTENDUS

- ▶ Le maintien et la création d'emplois directs et indirects dans la filière
- ▶ La reconnaissance et la promotion du groupe, de son territoire, de sa stratégie, de ses acteurs, de ses actions et de son patrimoine maritime et environnemental
- ▶ L'enrichissement des réflexions du groupe au profit de sa stratégie
- ▶ Le développement de projets innovants sur le territoire
- ▶ Le partage d'expériences, la mutualisation d'idées, d'outils et de méthodologies
- ▶ La mise en place de partenariats / de projets de coopération infrarégionaux, interrégionaux ou transnationaux entre groupes d'action locale

NATURE DES DÉPENSES ÉLIGIBLES

- ▶ Frais salariaux et d'indemnité de stage
- ▶ Frais d'animation et de mise en réseau
- ▶ Frais administratifs et de fonctionnement
- ▶ Frais d'études, d'expertise, d'évaluation, de diagnostic, de traduction
- ▶ Frais de formation / d'information engendrés par les actions engagées
- ▶ Frais de communication (réalisation de supports, actions de promotion et d'animation, organisation d'événementiels, ...)
- ▶ Frais de déplacement, de restauration et d'hébergement
- ▶ Equipements et matériels

BÉNÉFICIAIRES VISÉS

Organisations professionnelles, organisations de producteurs, Association de gestion de la criée, collectivités territoriales, établissements publics, entreprises privées, centres d'étude et de recherche, coopératives, associations, ...

INDICATEURS DE SUIVI

- ▶ Nombre de rencontres et d'échanges
- ▶ Nombre de partenaires impliqués
- ▶ Types d'actions concertées mises en place

INDICATEURS DE RÉSULTATS

- ▶ Nombre de projets soutenus :
- ▶ Nombre d'actions de coopération inter-territoriale réalisées :
- ▶ Nombre d'actions de coopération trans-nationale réalisées :

VALEURS CIBLES

4
2
2